

Cré- Entreprendre Initiative : Bilan d'activité au 31 août 2005 - Financement

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

AVIS		
Commission n°2		Validation du Vice-Président
Séance du 10/02/06	Favorable	Le 10/02/06
Bureau		
Séance du 2/03/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2006 Imputation : 65.90	Solde avant l'opération : 50 000 € Montant de l'opération : 7 700 € Solde après l'opération : 42 300 €

I. Rappel du contexte

Cré-Entreprendre Initiative a pour mission d'accompagner :

- les porteurs de projet de création/reprise d'entreprises dans les diverses démarches de montage de leur projet jusqu'à sa concrétisation,
- les jeunes entreprises au cours de leurs trois premières années d'activité.

Cré-Entreprendre Initiative a la possibilité d'apporter une aide financière aux porteurs de projet ou aux jeunes entreprises de moins de trois ans en leur permettant de renforcer leurs fonds propres par le biais d'un prêt d'honneur sans caution, ni garantie de 1 500 € à 16 000 €.

La CAGB et Cré-Entreprendre Initiative ont passé une **convention cadre quinquennale** afin de :

- favoriser la création d'entreprises, notamment leur financement en fonds propres,
- et de garantir une mission d'animation de ce dispositif, notamment en termes de suivi et de recouvrement.

La participation de la CAGB au financement de la mission d'animation du dispositif est annuelle. Elle est définie par avenant à la convention-cadre en fonction du nombre de prêts d'honneur attribués.

II. Bilan sur la CAGB du 1/09/2004 au 31/08/2005

Au cours de cette période, 10 comités d'agrément se sont réunis pour expertiser des demandes de financement de 24 projets de création/reprise d'entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Cré-Entreprendre Initiative a renforcé les fonds propres de 21 porteurs de projet dont 18 ont créé une entreprise sur le territoire de la CAGB. Ces entreprises ont permis à ce jour la création ou le maintien de **49** emplois, soit 2,72 emplois en moyenne par entreprise.

Le montant total des prêts d'honneur accordés aux porteurs de projet ayant créé une entreprise sur la CAGB s'élève à **113 500 €** ce qui représente :

- un prêt moyen de 5 404 € par porteur de projet,
- une intervention moyenne par entreprise créée de 6 305 €.

La répartition des secteurs d'activité des entreprises financées est la suivante :

- Commerce : 28 %,
- Artisanat : 28 %,
- Services ou professions libérales : 28 %,
- Restauration : 11 %,
- Industrie : 5 %

Plus des trois quarts des entreprises financées sont des créations pures.

Conformément à la convention cadre en vigueur et suite à la création de 18 entreprises sur le territoire du Grand Besançon, les membres de la commission Economie proposent de porter le plafond annuel de la subvention de la CAGB à 7 700 € au lieu de 7 622 €.

Ainsi, la CAGB pourra octroyer une subvention annuelle à Cré-Entreprendre Initiative sur la base de 770 € par entreprise créée, et ce, dans la limite de 10 dossiers financés, portant la subvention à 7 700 € au maximum par an.

M. BARTHOD-MALAT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 770 € par entreprise créée, et ce, dans la limite de 10 dossiers, à verser à Cré-Entreprendre Initiative, soit la somme de 7 700 € par an sur justification des dossiers financés, au titre de son activité de 2004-2005,**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre à intervenir et portant le plafond de subvention de la CAGB à 7 700 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0